

FAQ ORAL EAF

Ressources ciblées (textes de cadrage, ressources pédagogiques)

Note de service relative à l'EAF:

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/67/9/NDS_Epreuve_anticipee_francais_2020_1103679.pdf

Circulaire académique à propos des allophones :

<http://www.ac-grenoble.fr/casnav/wp-content/uploads/2020/01/19.86-Circulaire-EANA.pdf>

Exemple de descriptif (académie de Grenoble) :

<https://lettres-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/article/descriptifs-pour-lepreuve-orale-de-francais>

L'explication linéaire : présentation, exemple et attendus

<https://eduscol.education.fr/cid144098/francais-bac-2021.html>

Trois ressources sur la question de grammaire :

https://drive.google.com/file/d/1BrN-i7BPsiNMNUVCfwy_yCVILOAp4jin/view
<https://view.genial.ly/5eb6c62b8c034e0d162d51d4/horizontal-infographic-timeline-la-question-de-grammaire-a-leaf-productions-deleves-et-evaluation-inspection-delettres-academie-de-grenoble>
<https://lettres.ac-versailles.fr/spip.php?article1546>

Conduire l'entretien :

https://lettres.ac-creteil.fr/IMG/pdf/cadrage_eaf_entretien.pdf

Préparer les élèves à l'entretien :

<https://lettres-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/article/eaf-comment-aider-leleve-preparer-en-amont-sa-presentation-et-le-dialogue-sur-loeuvre>

Réviser l'oral dans les conditions d'un enseignement à distance :

<https://lettres-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/article/reviser-loral-de-leaf>

1. Sur l'ensemble de l'épreuve orale

a. Comment est découpé l'oral ?

Le découpage chronologique très précis qui était apparu dans une première version de la note de service a disparu. Il ne reste que le découpage général entre les deux grandes parties de l'épreuve : 12 minutes pour l'exposé (incluant la question de grammaire), 8 minutes pour la présentation de l'œuvre choisie et l'entretien.

Le découpage en points a été maintenu :

Contextualisation du texte et lecture : 2 points

Explication linéaire : 8 points

Réponse à la question de grammaire : 2 points

b. Quels textes apporte le candidat ?

Le candidat apporte tous les textes sur lesquels il a travaillé pendant l'année, dans l'édition qui a été utilisée en classe et sur lesquels il est susceptible d'être interrogé. L'œuvre intégrale qu'il a choisie de présenter en seconde partie peut comporter des traces de lecture, sans plus. Il n'apporte ni ses cours, ni un ordinateur sur lequel il présenterait des ressources et œuvres, ni le carnet de lecture s'il a été constitué pendant l'année.

c. Comment s'organise le temps de préparation du candidat ?

Le temps de préparation comprend : l'explication de texte, la question de grammaire, quelques notes pour la deuxième partie. C'est donc un temps court qui nécessite que le candidat se soit réellement préparé non seulement à la première partie mais aussi à la deuxième : il ne pourra pas chercher et organiser ses idées le jour de l'épreuve, mais il a dû construire et s'approprier sa présentation en amont.

d. Quels liens entre le choix du texte sur lequel est interrogé le candidat dans la première partie et l'oeuvre qu'il présente en seconde partie ?

L'examineur connaît par avance l'oeuvre présentée par le candidat : dans la mesure du possible, il choisit une explication de texte en-dehors de cette oeuvre pour la première partie. Il peut donc choisir soit un texte d'un autre objet d'étude, soit un texte du parcours correspondant au même objet d'étude que l'oeuvre présentée par le candidat.

2. Sur la première partie

a. L'examineur peut-il interroger en première partie sur un passage de l'oeuvre intégrale choisie par le candidat pour la seconde partie ?

Rien ne l'interdit, mais c'est déconseillé.

b. Les candidats peuvent-ils être interrogés sur plus de 20 lignes ou vers ? L'examineur peut-il raccourcir un texte étudié en classe ?

Le texte réglementaire indique bien cette délimitation, qu'il faut donc respecter au plus près. La présentation d'un texte de théâtre, la typographie peuvent évidemment jouer. Cela peut amener l'examineur à raccourcir un texte étudié en classe : si le choix de l'unité de sens a été évidemment privilégié pendant l'année, l'épreuve sera davantage centrée sur la manière dont se construit progressivement le sens, dont le lecteur perçoit les visées de l'auteur, connues par ailleurs, dont il analyse l'expression.

c. Dans quel ordre se déroule cette première partie ?

Le candidat commence par situer le passage dans l'oeuvre puis lit l'extrait choisi pour cette partie. Il en indique ensuite : l'unité (par exemple thématique), la forme, le mouvement interne, éventuellement l'enjeu (à moins que celui-ci ne soit mis en valeur en conclusion). Démarre ensuite l'explication linéaire proprement dite. La conclusion revient sur l'enjeu essentiel du texte dégagé par l'explication linéaire, éventuellement la fortune du texte (héritage, évolution des conditions de réception...).

Le candidat enchaîne directement sur la question de grammaire.

d. Comment faut-il comprendre « explication linéaire » ?

Dans le temps imparti pour cette première partie incluant présentation, lecture, explication et question de grammaire, il ne peut s'agir d'une explication mot à mot ni même ligne à ligne

(même sur 20 lignes).

Le candidat est donc amené à s'appuyer sur les éléments saillants du texte dans l'ordre où ils apparaissent pour rendre compte de la manière dont il construit la compréhension littérale du texte tout autant que son interprétation et son analyse stylistique.

On entend par éléments « saillants » ceux qui retiennent l'attention par leur lien étroit avec l'enjeu principal du texte tel qu'il est annoncé en introduction (ou auquel le candidat aboutira en conclusion) : il peut s'agir de réseaux lexicaux, de références historiques / culturelles, de procédés argumentatifs, stylistiques. Au fur et à mesure de l'explication apparaît ainsi une forme de « colonne vertébrale » donnant son unité au texte.

Dans le temps imparti, l'explication ne peut être exhaustive et aboutir à l'équivalent d'un commentaire composé en format condensé.

e. Si l'explication linéaire tourne court, l'examineur peut-il relancer ?

Comme dans le précédent format de l'épreuve, il relancera une fois et s'en tiendra là. Il n'y a pas de « reprise » de cette première partie.

f. L'examineur peut-il interroger dans les œuvres intégrales hors des passages signalés dans le descriptif comme ayant été étudiés en classe ?

Cela revient à la possibilité offerte dans l'ancien format d'interroger hors des études faites en classe mais dans une œuvre étudiée ; cette modalité n'est plus possible.

g. Comment éviter le psittacisme des candidats ?

Le jour de l'épreuve, et comme il n'y a pas de reprise de cette première partie, l'examineur ne peut pas l'empêcher *stricto sensu*, par exemple en l'interrompant. Et si un candidat a appris « par cœur » toutes les explications figurant sur son descriptif, on peut aussi reconnaître son travail.

En revanche, la seconde partie de l'épreuve sera déterminante pour évaluer son aptitude à construire son argumentation et à échanger.

h. Sur quels points peut porter la question de grammaire ? Quand est-elle donnée au candidat ?

Pour cette première session, la question de grammaire ne pourra porter que sur les objets d'étude de langue étudiés en classe de Première.

A partir de la session prochaine, elle pourra porter sur les objets d'étude de Première et de Seconde.

Elle est donnée au candidat en même temps que le texte à expliquer, avant son temps de préparation.

Elle s'appuie nécessairement sur une phrase ou un morceau de phrase du texte étudié : elle ne peut pas être formulée sur l'intégralité du texte (« étudiez l'expression de la négation dans le texte »), ni sur une phrase hors du texte, comme c'était le cas des « bonus » de l'ancienne épreuve de langues anciennes.

Elle doit demander au candidat d'analyser un phénomène linguistique précis, ou d'effectuer une manipulation / transformation en expliquant les modifications.

Le jour de l'examen, elle porte sur n'importe quel fait de langue du texte parmi ceux étudiés, même s'il n'éclaire pas particulièrement le sens du texte.

3. Sur la seconde partie

a. Le candidat choisit-il une œuvre et une seule parmi toutes les lectures faites pendant l'année (œuvres imposées et lectures cursives) ou une par objet d'étude ?

Une et une seule.

b. Le candidat peut-il apporter son carnet de lecture pour l'entretien ?

Non. Le candidat ne dispose que de son livre : ni carnet de lecture, ni support de présentation.

c. Quelle est la part, dans cette seconde partie, dévolue à l'exposé ? à l'entretien lui-même ?

L'exposé du candidat sur le livre qu'il a choisi est bref : il s'agit pour lui de présenter rapidement l'ouvrage et de justifier son choix. 2-3 minutes suffisent.

La seconde partie est donc essentiellement consacrée à l'entretien, c'est-à-dire à un dialogue entre le candidat et l'examineur lui-même.

d. Comment interroger un candidat quand / si on n'a pas eu le temps ou la possibilité de lire soi-même l'œuvre qu'il présente ?

On évalue la présentation synthétique, la capacité du candidat à argumenter, à illustrer de manière précise ses propos, à mobiliser ses connaissances pour répondre. Il ne s'agit pas d'une présentation théorique qui serait évaluée en vrai/faux (ce qui demanderait effectivement à l'examineur d'avoir lui-même des connaissances de type universitaire sur l'ouvrage) mais d'un questionnement du candidat centré sur sa lecture et ses capacités d'argumentation : est-il en mesure d'illustrer ses propos par des exemples précis (sait-il les retrouver dans le livre), des connaissances culturelles / historiques, un avis personnel développé ?

L'honnêteté intellectuelle des enseignants ne doit pas les amener à considérer qu'ils sont des imposteurs s'ils interrogent sur un ouvrage qu'ils n'ont eux-mêmes pas lu, parce que ce n'est pas l'ouvrage lui-même qui est questionné, mais la capacité à lire, exposer, synthétiser, argumenter, illustrer des candidats.

e. Quel type de questions peut-on poser lors de l'entretien ?

Cf le document cité en préambule sur un exemple de conduite d'entretien.

f. Peut-on ouvrir l'entretien sur une autre œuvre intégrale ou les textes du parcours présents dans le même objet d'étude ? voire sur un autre objet d'étude ?

Non, l'entretien reste centré sur l'ouvrage choisi du candidat. Mais on peut demander au candidat de formuler des comparaisons : s'il a choisi une pièce de théâtre, qu'a-t-il trouvé dans celle-ci qu'il n'a pas trouvée dans une autre pièce présente dans son descriptif ? dans ce recueil poétique plutôt que dans tel autre ? chez Hugo poète plutôt que chez Hugo romancier ? la comparaison part bien de l'œuvre choisie, elle ne se focalise pas sur l'autre œuvre / auteur cité.

g. Si la présentation et l'entretien de la seconde partie tournent court, l'examineur peut-il relancer ?

Il peut relancer en restant centré sur l'œuvre choisie. Mais s'il n'y a rien... il n'y a rien.

4. Questions liées aux circonstances particulières de la session 2020

Nous restons bien évidemment prudents sur cette dernière partie dont les aspects sanitaires (dates et modalités de reprises des cours en présentiel), pédagogiques (possibilité de préparer

les élèves en présentiel après la période de confinement), logistiques (possibilités de convocation des enseignants, et d'accueil dans les centres d'examen) dépendent en grande partie du contexte général lié à l'évolution de l'épidémie.

Ces premières réponses sont donc données en fonction des éléments connus à ce jour, tels qu'ils ont notamment été annoncés par Monsieur le Ministre le 3 avril 2020.

a. L'oral de l'EAF aura-t-il vraiment lieu ?

L'oral est actuellement maintenu.

b. La tenue de l'examen est-elle compatible avec les mesures sanitaires préconisées ?

Nul ne peut actuellement dire quelles seront les mesures sanitaires qui seront préconisées pour fin juin-début juillet (port du masque, distanciation, etc).

Mais un examen ne peut déroger aux mesures générales : il ne pourra être organisé que dans les mêmes conditions sanitaires que celles en vigueur pour toute la population à la même période.

c. Le ministre a communiqué sur un nombre de textes réduit (15 minimum en série générale, 12 minimum en série technologique) : qu'en est-il des objets d'étude ?

Il n'y a plus d'obligation à aborder tous les objets d'étude.

Il est préférable de privilégier l'appropriation réelle des textes et œuvres déjà étudiés, qu'ils aient été vus plus tôt dans l'année ou pendant la période de confinement : il est fort probable particulièrement que lors de cette dernière période le degré d'appropriation des textes ait été très différent d'un élève à l'autre.

d. Comment préparer les élèves à l'oral ?

Nous ne minimisons pas les difficultés de préparation dans une année qui fut souvent déjà difficile. Dans de nombreux établissements, le bac blanc n'a pu avoir lieu. Les conditions d'enseignement à distance permettent, au moins avec des élèves volontaires, d'envisager des temps d'entraînement (cf ressource sur le site académique sur la préparation de l'entretien). La période de reprise des cours serait / sera l'occasion de privilégier cet entraînement.

e. Comment évaluer les élèves qui ont vécu un changement de programmes entre la Seconde et la Première et une année de première marquée par diverses actualités, dont le confinement ?

L'évaluation de l'examen, inévitablement, devra tenir compte des conditions très particulières de cette année. Les ressources propres à l'évaluation (grille, tableau, production-test) sont actuellement en cours d'élaboration et vous seront communiquées en amont de la session (et non pas comme habituellement lors des commissions d'entente) dès qu'elles seront finalisées.

On pourra prendre en compte le travail réalisé par le candidat, son investissement (qui sera notamment visible dans la deuxième partie), et non pas seulement la qualité de sa prestation au regard des règles canoniques habituelles.

Les élèves, pour un certain nombre d'entre eux, ont eu également moins de temps ou d'opportunités pour s'approprier les codes de communication propres à tout examen oral (manière de se tenir, articulation, syntaxe, registre de langue...) : on sera donc bienveillant sur ce critère-là.

f. Comment sera organisé l'oral cette année (date de transmission des descriptifs, convocation des examinateurs, des candidats, lieux de passation) ?

La crise sanitaire et ses conséquences génèrent un certain nombre de changements dans l'organisation habituelle de l'épreuve. Le service des examens est donc amené à repenser cette organisation, pour qu'il y ait moins de candidats et d'examineurs par centre afin de pouvoir appliquer le protocole sanitaire. Nous vous communiquerons les différentes informations quand elles seront stabilisées.

g. Un candidat peut-il choisir cette année pour la seconde partie une œuvre, vue en lecture cursive ou en œuvre intégrale, faisant partie d'une séquence non terminée ?

L'objectif est de laisser aux candidats toute la liberté possible pour présenter une œuvre, mais dans les meilleures conditions possibles : ils peuvent donc choisir de présenter une œuvre faisant partie d'une séquence non terminée à partir du moment où cette œuvre a fait l'objet d'un travail, d'un dialogue, d'une préparation faite avec l'enseignant. S'il choisit une œuvre (en lecture cursive) qui n'aurait fait l'objet d'aucune étude et dont la lecture n'aurait pas été complétée par d'autres apports sur le même objet d'étude, le risque est important d'un entretien peu nourri : c'est donc à déconseiller. Si en revanche l'œuvre choisie a fait l'objet d'une appropriation réelle, c'est possible même dans le cadre d'une séquence incomplète.

h. Comment se présenteront les descriptifs cette année ?

La première partie du descriptif comporte la liste des textes étudiés en classe : cette année et pour tenir compte de la période particulière du confinement, on précisera quels textes ont été vus avant et depuis le confinement.

Tous les textes figurant sur le descriptif devront avoir fait l'objet d'un réel travail d'appropriation par l'ensemble des élèves de la classe.

En outre, on fera apparaître clairement les points de grammaire qui ont été étudiés pendant l'année.

Les IA-IPR de Lettres